

## Tarifs

Les tarifs sont pris en charge et modifiée  
selon les montants de la PCH\*

\*Prestation de Compensation du Handicap

- ⇒ Une partie est destinée à payer les frais de service.
- ⇒ Et une autre les salaires de vos accompagnants ainsi que les cotisations sociales.



## Pour nous joindre

### Adresse postale :

10-12 avenue des Français Libres  
35000 RENNES

Tél. : 09 54 46 32 51

Port. : 06 95 40 72 24

Site Internet : [www.coviam.fr](http://www.coviam.fr)

Courriel : [contact@coviam.fr](mailto:contact@coviam.fr)

### Horaires d'ouverture du bureau :

Du lundi au vendredi

De 09 h 30 à 16 h 30

Astreinte téléphonique en dehors de ces  
heures.

Pour postuler à nos offres d'emploi, vous  
pouvez retrouver sur notre site les profils de  
poste que nous recherchons ou postuler en  
candidature spontanée sur  
[recrutement@coviam.fr](mailto:recrutement@coviam.fr)



**CoVIAM**

[www.coviam.fr](http://www.coviam.fr)

Coopérative pour la Vie  
Autonome et Mandataire

## Nos engagements

- ◆ **Tous types d'accompagnement :**
  - Domicile, loisirs, vacances, déplacements... ;
  - Aide professionnelle, aide à la parentalité.
- ◆ **La liberté de choisir :**
  - Les horaires avec possibilité 7j/7 24h/24 ;
  - Le duo accompagnant/personne handicapée.
- ◆ **Des décisions collectives :**
  - Une voix pour chaque accompagnant ;
  - Une voix pour chaque personne handicapée.
- ◆ **Le respect de l'autre et confidentialité :**
  - Un suivi personnalisé des accompagnements.
- ◆ **Un accompagnement de qualité :**
  - Un organisme de formation continue ;
  - Un service de remplacement.
- ◆ **Des emplois pérennes :**
  - Tous les accompagnants en CDI ;
  - Des parcours de professionnalisation.

## Nos avantages

**N**ous sommes un service entièrement créé par des personnes concernées (handicapées et accompagnants).

**N**ous estimons être les plus à même de connaître nos besoins et de trouver les réponses qui nous correspondent.

**N**ous demandons aussi bien aux personnes handicapées qu'à leurs accompagnants de participer à toutes les décisions !  
À la manière d'une coopérative, chacun devra prendre ses responsabilités et décider :

**1 personne = 1 voix**



## Un service mandataire. qu'est-ce que c'est ?

- ▲ Il s'adresse aux personnes handicapées dépendantes ayant des besoins d'accompagnement réguliers.
- ▲ La personne handicapée est l'employeur de ses accompagnants.
- ▲ Le service s'occupe de la partie administrative et de l'aide au recrutement.
- ▲ La personne handicapée et l'accompagnant se choisissent mutuellement.
- ▲ Pour pallier les absences de dernière minute, un système de remplacement est mis en place.